

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Band:** 26 (1980)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

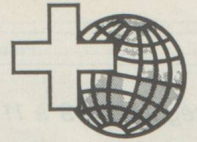
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



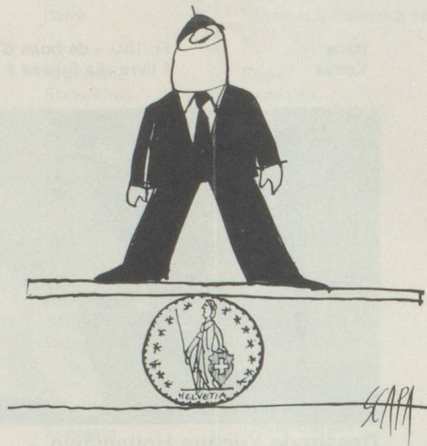
## Attention!

### Pour vos revenus la stabilité est d'or

C'est même une **double stabilité** pour vos versements que vous offre le Fonds de solidarité.

La première, c'est celle de ses **taux d'intérêt**. Fixés dans les statuts de cette coopérative des Suisses de l'étranger, ils se trouvent à l'abri de toute fluctuation. Cela vous permet de savoir à chaque instant sur quoi vous pouvez compter.

D'autre part, la stabilité du **franc**



**suisse**, monnaie dans laquelle tous vos versements sont convertis, leur donne une valeur très sûre et qui, à la longue, est certaine-

ment en augmentation. En plus, il est important de savoir que les capitaux du Fonds de solidarité sont placés auprès de la Confédération suisse.

**Remarque:** Tout membre du Fonds de solidarité a droit à une indemnité forfaitaire en cas de perte de ses moyens d'existence à la suite d'événements politiques.

### Renseignez-vous!

**Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger**, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne, ou représentations diplomatiques et consulaires de Suisse.

## Camps de ski 1980/81

Comme chaque année, le Secrétariat des Suisses de l'étranger met sur pied trois camps de ski auxquels peuvent participer tous les jeunes Suisses de l'étranger âgés de 15 à 25 ans révolus, ainsi que les enfants de Suissesses dont le père ne posséderait pas la nationalité suisse.

Les personnes intéressées à participer au premier camp qui se déroulera dans les Grisons, à Sedrun

**du 26 décembre 1980 au 3 janvier 1981**

voudront bien demander la documentation nécessaire au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des jeunes, Alpenstrasse 26, 3000 Berne 16; un bulletin d'inscription leur sera fourni. Dernier délai d'inscription: 29 novembre 1980; les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour ceux qui désirent faire du ski

au début du printemps 1981, réservez d'ores et déjà les dates ci-dessous, on vous attend en Valais. Des indications complémentaires vous seront communiquées par la voie de cette publication dans l'un des prochains numéros.

Vous vous retrouverez au camp des Crosets I du 29.3 au 7.4.1981 ou à celui des Crosets II du 7.4 au 16.4.1981.

Un conseil: n'attendez pas d'être sur les pistes pour être en bonne condition physique, commencez dès aujourd'hui.

### Suisse

#### Timbres-poste spéciaux II 1980



**20 c.**  
Centenaire de l'Institut suisse de météorologie

*Peter Kräuchi, Neuenegg*



**40 c.**  
Centenaire de l'Union syndicale suisse

*Roland Hirter, Bern*



**80 c.**  
Ouverture du tunnel routier du Gothard  
*Walter Haettenschweiler, Zug*